



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à dix-huit heures trente,

MEMBRES
PRESENTS : 28

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : 7

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

MEMBRES
ABSENTS : 0

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA Noura ARAB, Magali SCelles, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

DATE DE LA
CONVOCAION :
13 juin 2025

Danielle CHABAUD, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2025-77

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

OBJET :
**CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE
LA COMMUNE DE
GARDANNE ET LA
COMMUNAUTÉ
PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE DE
SANTÉ (CPTS)
PROVENCE SANTÉ**

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE
Pascal NALIN donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO
Gérard GIORDANO donne procuration à Michel MARASTONI
Sylvia POLLET donne procuration à Antonio MUJICA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA
Laurent DESHAIES donne procuration à Patricia SPREA

Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé et notamment l'article L.1434-12,

Vu le projet de convention de partenariat entre la Commune de Gardanne et la CPTS Provence Santé ci-annexé,

Soucieuse de l'accès aux services de santé de ses administrés, la Commune de Gardanne souhaite s'investir en matière de compétences sanitaires, et notamment dans l'amélioration de l'accès aux soins et de la qualité de ceux-ci sur son territoire.

La Commune souhaite ainsi établir une convention de partenariat avec la CPTS "Provence Santé" afin qu'elle conduise ou relaie des actions en matière de santé publique sur le territoire communal. La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé "Provence Santé" est une association loi 1901, composée de professionnels de santé regroupés qui coordonnent leurs pratiques autour d'un projet de santé, validé par l'Agence Régionale de Santé. Elle constitue un acteur de santé majeur pour les treize communes des Bouches-du-Rhône sur laquelle elle est présente (dont Gardanne). Les professionnels de santé membres de la CPTS sont majoritairement des professionnels libéraux.

La Commune et la CPTS "Provence Santé" souhaitent ainsi œuvrer de manière conjointe afin d'adapter l'offre de soins aux besoins et attentes de l'ensemble de la population du territoire.

Dans ce cadre, la signature de cette convention permettra à la Commune et la CPTS "Provence Santé" de mener des actions communes pour améliorer l'accès aux soins et aux actions de prévention, réduire les inégalités sociales, coordonner des actions et mutualiser les ressources matérielles et humaines en cas de survenue d'une situation sanitaire exceptionnelle (SSE).

Cette convention est conclue pour une durée de deux ans et prendra effet le jour de sa signature par les parties. Elle sera prolongée d'autant si elle n'est pas dénoncée par une ou des deux autres parties au moins un mois avant l'échéance de la période initiale de deux ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

D'approuver le projet de convention de partenariat entre la Commune et la CPTS "Provence Santé" ci-annexé.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution, notamment ledit projet de convention ainsi que ses éventuels avenants.

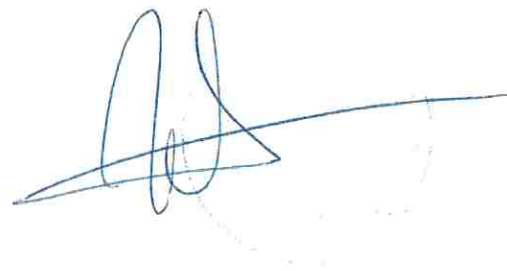
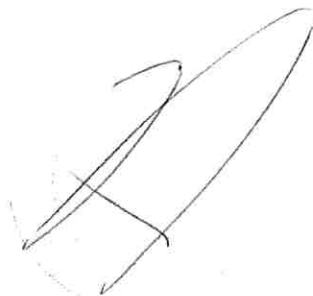
Adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages
exprimés

Maire,

Secrétaire de séance,

Hervé GRANIER

Vincent BOUTEILLE



Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 24/06/2025

ID : 013-211300413-20250619-DEL_2025_77-DE

SLOW